PREFIGURATION D'UN CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL pour le bassin minier du Nord et Pas-de-Calais

-

Remise du rapport à
Mme. Emmanuelle Cosse
Ministre du Logement et de l'Habitat durable
M. Patrick Kanner
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Vendredi 9 Décembre 2016

-

Mission interministérielle
Jean-Louis SUBILEAU,
Avec le concours de :
François DUVAL, MEEDM-CGEDD
Jean-Louis HELARY, MEEDM-CGEDD,
Isabelle MARECHAL, MCC-IGAC
UNE FABRIQUE DE LA VILLE

Vue lointaine sur les terrils de Loos-en-Gohelle (Atlas de l'Aire Métropolitaine Lilloise, 2011, Guillaume Bonnel)

LA LETTRE DE MISSION

→ APPORTER UNE RÉPONSE À LA SITUATION CRITIQUE DU TERRITOIRE CARACTÉRISÉE PAR :

- LE CARACTÈRE DIFFUS DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ,
- LA PÉRIURBANISATION ET L'AFFAIBLISSEMENT DU CŒUR URBAIN DU BASSIN MINIER.

→ DONNER DES PISTES POUR AMÉLIORER RAPIDEMENT ET VISIBLEMENT LE QUOTIDIEN ET LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE RÉHABILITATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DES CITÉS MINIÈRES.

→ CIBLER UN CERTAIN NOMBRE D'INTERVENTIONS URBAINES DESTINÉES À RELANCER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET EN DÉFINIR LE MODE OPÉRATOIRE

→ CONTRIBUER À UNE DÉMARCHE PLUS GLOBALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

1- ETAT DES LIEUX

LE BASSIN MINIER - PÉRIMÈTRE DE MISSION

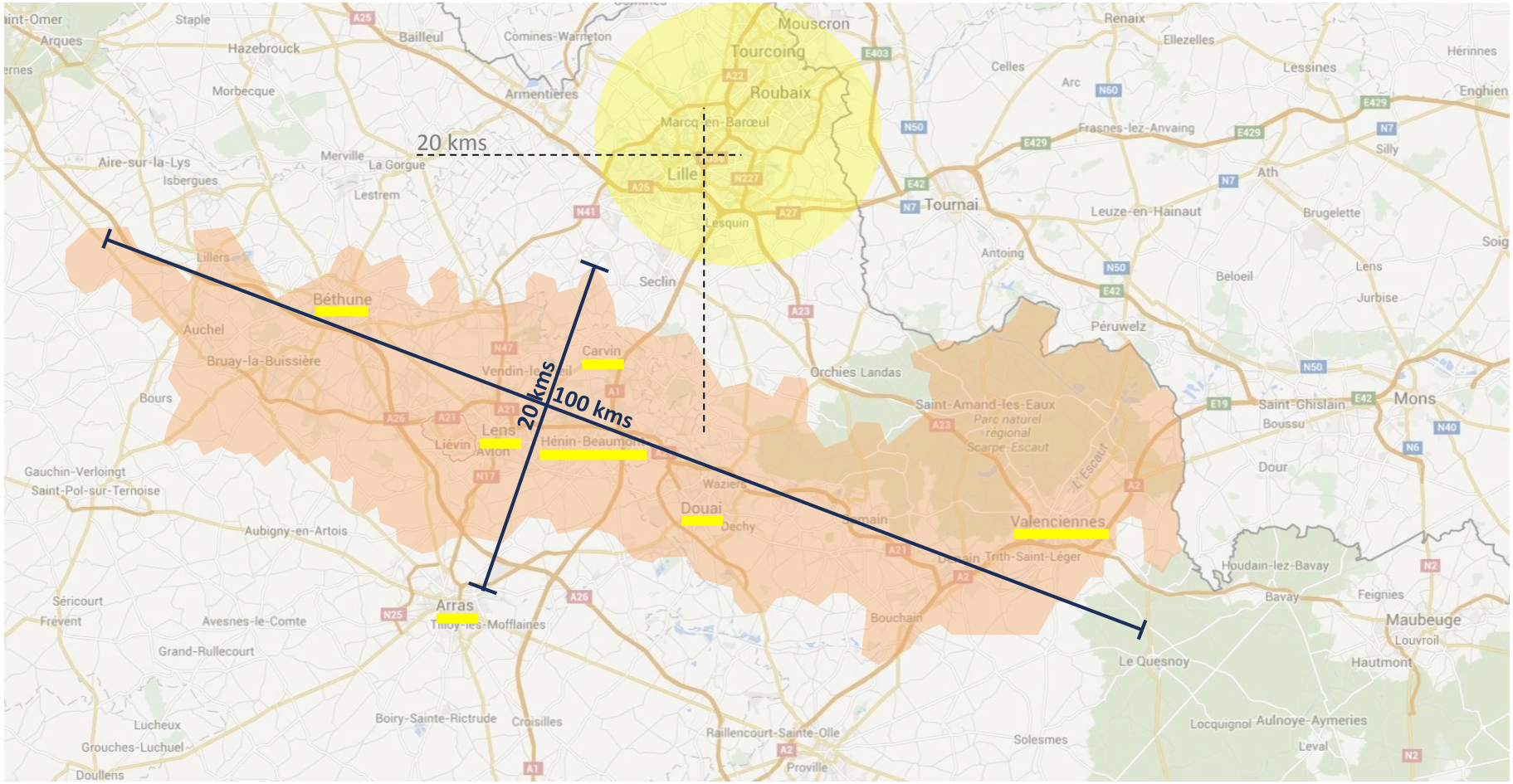

Le Bassin minier

Un vaste territoire de 100 kms par 20 kms, comptant 1,2 million d'habitants, dans l'aire d'influence directe de l'aire métropolitaine de Lille.

1- ETAT DES LIEUX

UNE SITUATION SOCIALE CRITIQUE DONT RENDENT COMPTE DE NOMBREUX INDICATEURS

- REVENU MEDIAN PAR UNITE DE CONSOMMATION
- LOGEMENT
- CHÔMAGE
- EDUCATION
- SANTE

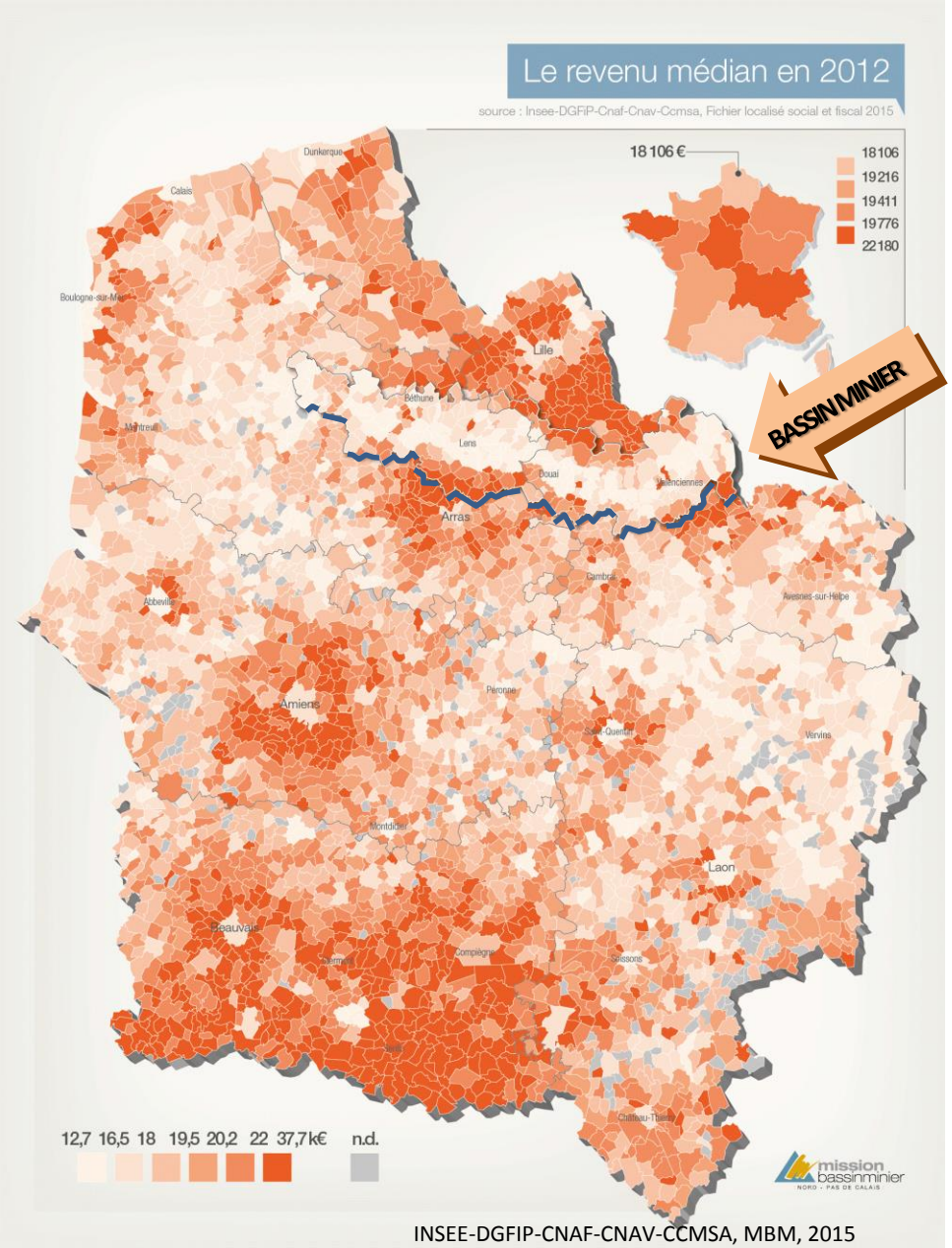

INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, MBM, 2015

1- ETAT DES LIEUX

UNE SITUATION SOCIALE CRITIQUE - UNE DISTORSION ENTRE LES EMPLOIS CRÉÉS ET LE NIVEAU DE QUALIFICATION DES HABITANTS

L'illustration par le contraste cadres résidents / emplois de cadre par commune sur les agglomérations

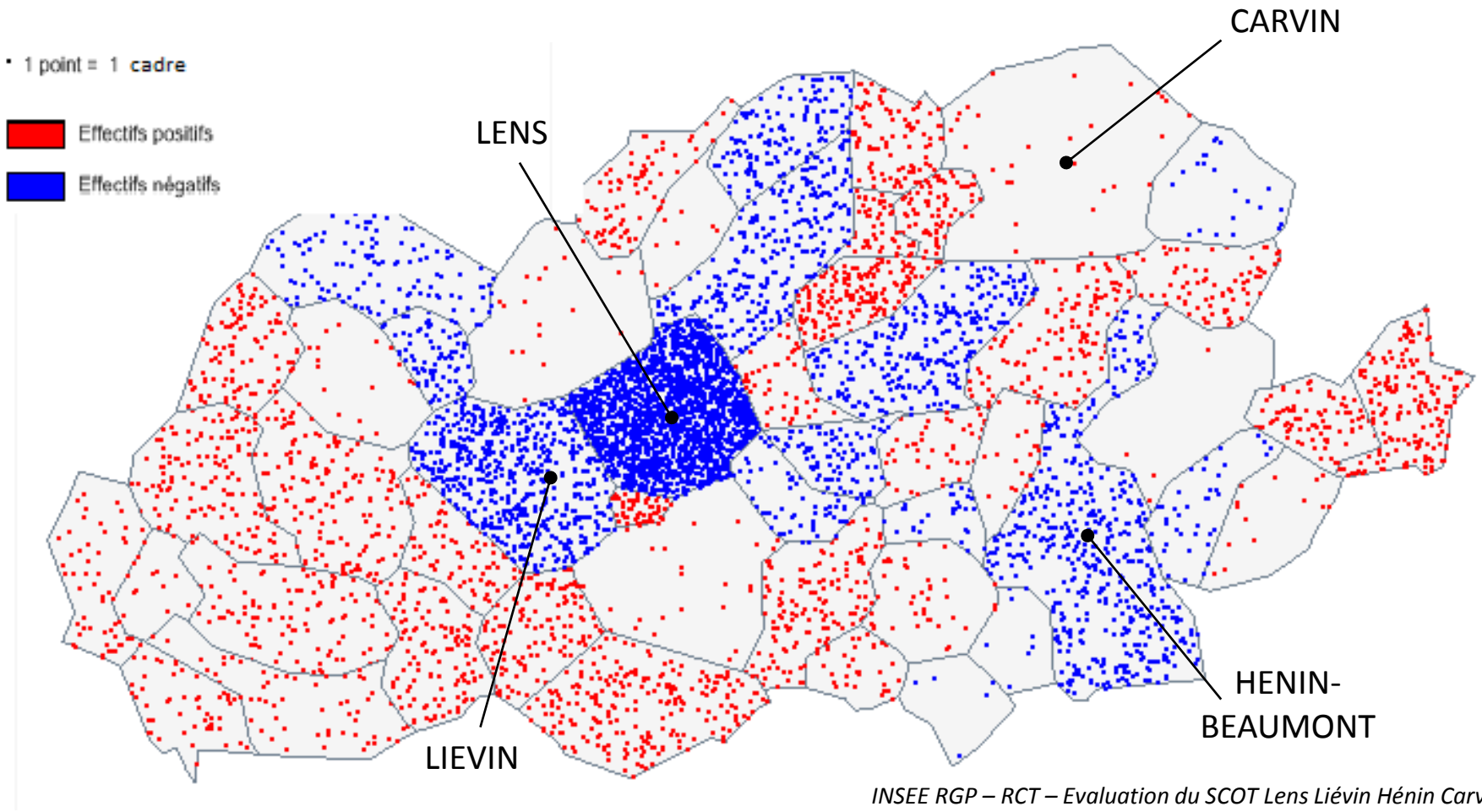

INSEE RGP – RCT – Evaluation du SCOT Lens Liévin Hénin Carvin

1- ETAT DES LIEUX

UN PARC DE LOGEMENT QUI DOIT ÊTRE FORTEMENT REHABILITE

- 80 % du parc de logement est individuel et le poids du logement périurbain s'accroit ;

- Un parc de logement minier ancien et énergivore – 543 cités minières, 70 000 logements,
  - Maisons et Cités est le principal bailleur avec 62 000 logements, dont 38% figurent au bien inscrit par l'UNESCO,
  - près de 40% du parc de Maisons et Cités présente une très faible performance thermique,
  - 3 000 à 5 000 logements du parc de Maisons et Cités s'avèrent être structurellement inadaptés,
  - 40% du parc de Maisons et Cités est situé en géographie prioritaire,
  - un peuplement qui évolue défavorablement, constitué à hauteur d'environ 30% d'ayants droit des Mines, de moyenne d'âge 79 ans.

- Un parc de logements privés plutôt énergivore, ponctuellement certaines problématiques concentrées de dégradation.

1- ETAT DES LIEUX

LES MOYENS DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE – UN PAYSAGE INSTITUTIONNEL MORCELÉ ET COMPLEXE

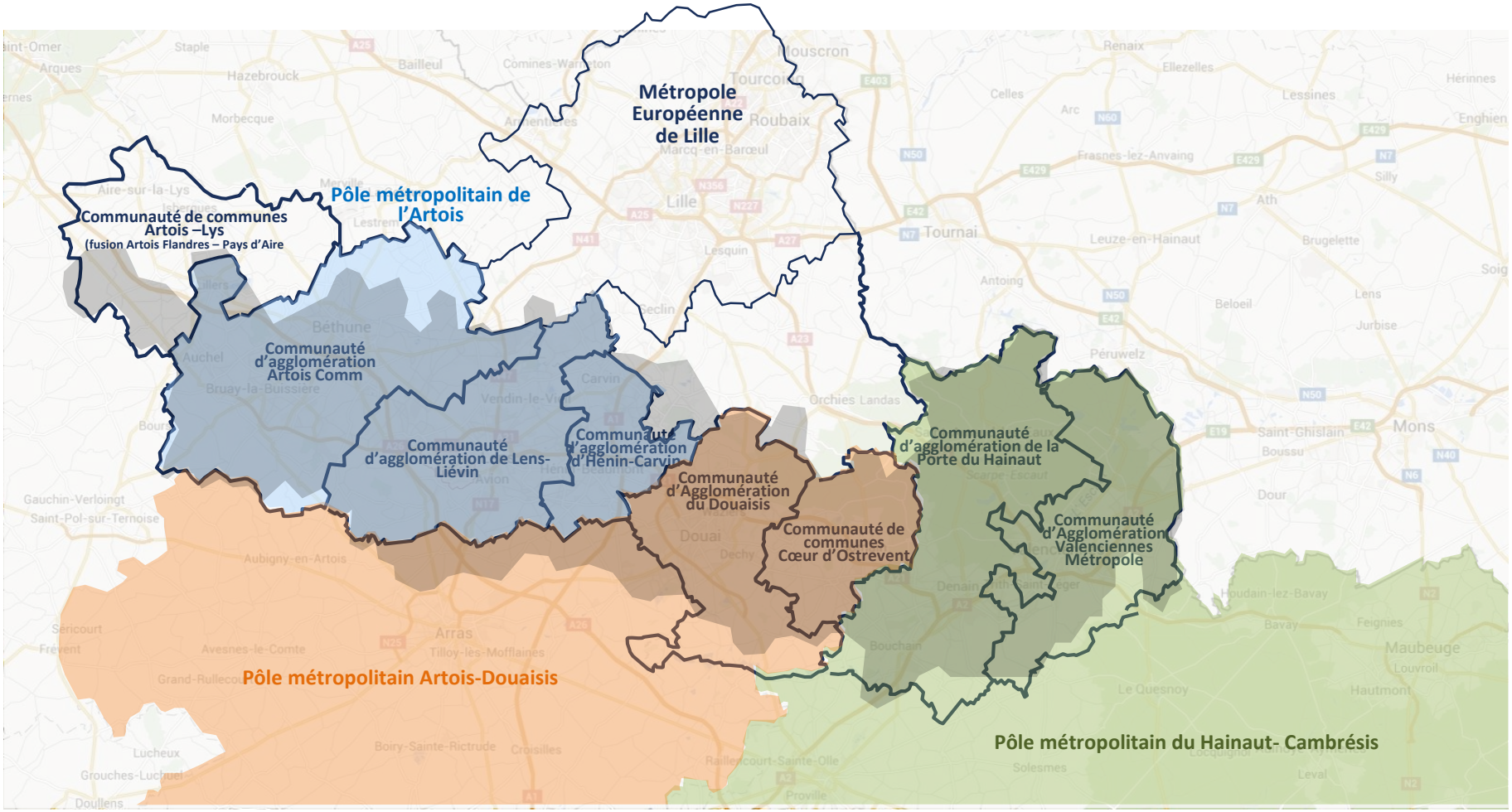

Une logique de constitution des pôles métropolitains qui amorce la distinction de sous-territoires.

Bassin minier

EPCI

Pôle Métropolitains et Association de Préfiguration

1- ETAT DES LIEUX

LES PERSPECTIVES DYNAMIQUES

Des créations d'emplois et d'entreprises, l'émergence et le confortement de filières spécialisées.	L'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO.	Le Louvre-Lens, l'installation du Centre de Conservation du Louvre à Liévin.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Bassin minier du Nord-Pas de Calais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012

2- LES ENJEUX

ENJEUX DE CONTENU

→ REDONNER AUX HABITANTS ET PARTICULIÈREMENT AUX JEUNES, **CONFIANCE EN L'AVENIR.**

→ **COMBATTRE LE MAL LOGEMENT ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE**.

→ **CHANGER L'IMAGE DU TERRITOIRE POUR LE RENDRE ATTRACTIF**.

→ FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'INNOVATION SUR DES **THÈMES PORTEURS D'AVENIR ET DANS DES DOMAINES CRÉATEURS D'EMPLOIS**.

2- LES ENJEUX

ENJEUX DE MÉTHODE

→ FACE À UNE DISPERSION EXCESSIVE, DÉFINIR RÉSOLUMENT DES PRIORITÉS D'INTERVENTION, PRIVILÉGIER DES PROJETS INTÉGRÉS ET TRANSVERSAUX.

→ RENDRE **L'ACTION PUBLIQUE PLUS LISIBLE** POUR LES HABITANTS ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES.

→ CORRIGER LE MANQUE D'INTERFACE ENTRE LES POLITIQUES DES BAILLEURS SOCIAUX ET CELLES MENÉES PAR LES COLLECTIVITÉS INTERCOMMUNALES NOTAMMENT,

→ RÉDUIRE LA COUPURE ENTRE LE MONDE POLITIQUE ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES,

→ CROISER LES PROBLÉMATIQUES ET CRÉER DES SYNERGIES ENTRE DES ACTIONS D'ORDRES DIFFÉRENTS.

→ BÂTIR DE VÉRITABLES **PROJETS EN « GRAPPES », INTÉGRANT DANS UN PLAN D'INTERVENTION D'ENSEMBLE LA RÉNOVATION DES CITÉS MINIÈRES, LA REVITALISATION DES CENTRES, LA PROMOTION DE GRANDS SITES MINIERS PATRIMONIAUX, LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE, LE DÉVELOPPEMENT DE PÔLES D'EXCELLENCE.**

2- LES ENJEUX ET LA METHODE

LA MÉTHODE – EXEMPLE DE PROJET DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRE INTEGRE – LA CENTRALITE DE LA CA. DE LENS-LIEVIN

EXEMPLES DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRES INTÉGRÉS : CENTRALITÉ DE LA CALL

Projets d'ensemble

- 1. Centralité
- 2. Mise en valeur du site du 11/19 et des cités minières attenantes
- 3. Reconversion à terme du site de l'ancien hôpital

Opérations et équipements structurants :

- Secteurs d'aménagement :
  - Lens Centralité
- Pôles d'excellence économiques
- Grands équipements existants
- Grands équipements en projet

Projets de mise en valeur environnementale, paysagère et touristique du territoire

- Réhabilitation des éléments majeurs du patrimoine bâti minier
- Chaîne des Parcs:
  - Parc Centralité
  - Sites de mémoire Souchez amont
  - Parc Souchez Aval
- Mise en valeur du canal de la Souchez

Opérations NPNRU et de réhabilitation des cités minières

- NPNRU Sites nationaux
- NPNRU Sites régionaux
- 25 Cités minières prioritaires
- Autres cités minières bénéficiant d'une opération NPNRU

Infrastructures de transport

- Projet de BHNS engagé
- Ligne de BHNS souhaitée
- Projet du Réseau Express Grand Lille

0 1 3 km

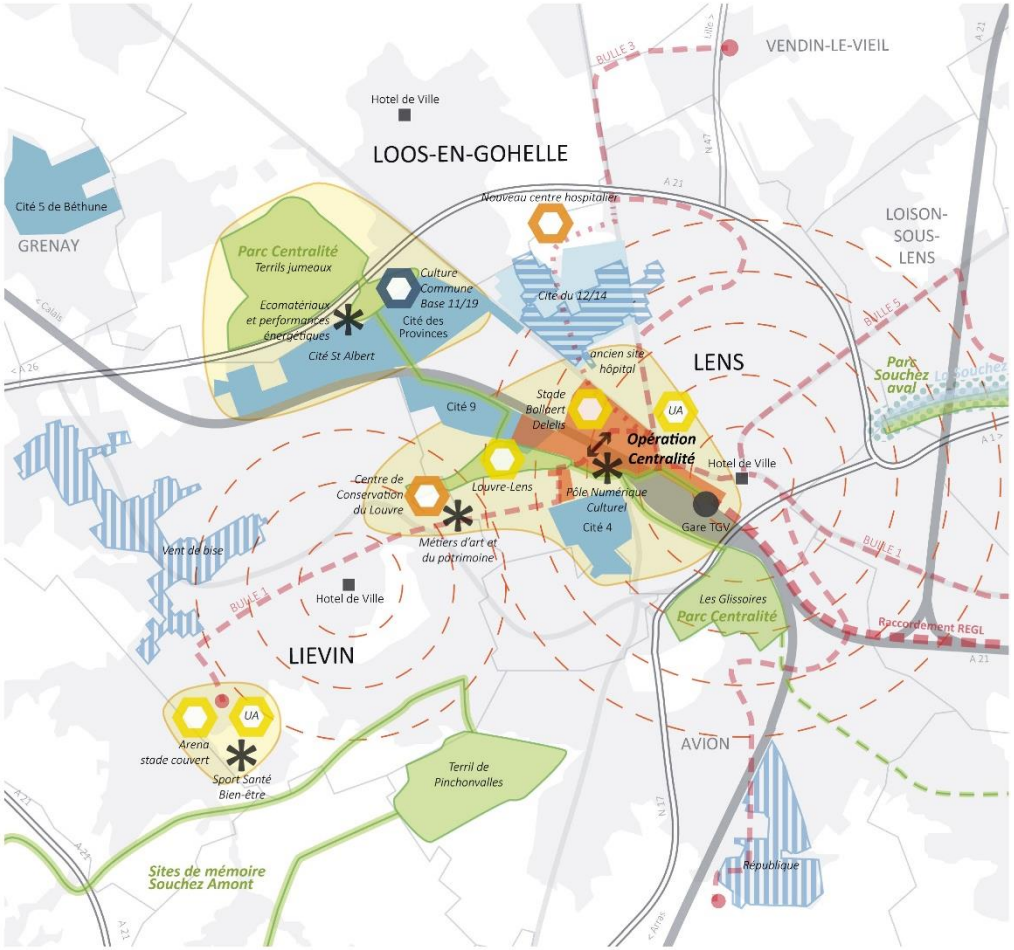

3- LES PRINCIPAUX VOLETS D'ACTION DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL

3.1 LES CITÉS MINIÈRES : PASSER DE LA MAISON À LA CITÉ ET DE LA CITÉ À LA VILLE ET AU TERRITOIRE

→ DES OPERATIONS INTEGREES DE **TRAITEMENT DU BÂTI ET DES ESPACES EXTERIEURS EN LIEN AVEC LES CENTRALITES, LES TRANSPORTS EN COMMUN, EN VUE D'UNE POLITIQUE DE PEUPLEMENT CIBLEE VERS LA DIVERSIFICATION POSITIVE**

→ **UNE SELECTION DES CITES AUX ENJEUX SOCIAUX FORTS** CROISEE AVEC UNE APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU BÂTI ET L'ETAT DES CONSTRUCTIONS.

→ UNE **LISTE INDICATIVE PRIORITAIRE DE 25 CITÉS COMPRENANT ENVIRON 12 000 LOGEMENTS DONT LA RÉHABILITATION DEVRA ÊTRE ENGAGÉE, SUR LES DIX ANNÉES DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTÉRÊT NATIONAL EN DEUX ÉTAPES DE CINQ ANS**.

3- LES PRINCIPAUX VOLETS D'ACTION DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL

3.1 LES CITÉS MINIÈRES : PASSER DE LA MAISON À LA CITÉ ET DE LA CITÉ À LA VILLE ET AU TERRITOIRE

LE CRITERE SOCIAL – EXEMPLE D'ANALYSE DU REVENU PAR UNITE DE CONSOMMATION – CA. DE LENS-LIEVIN

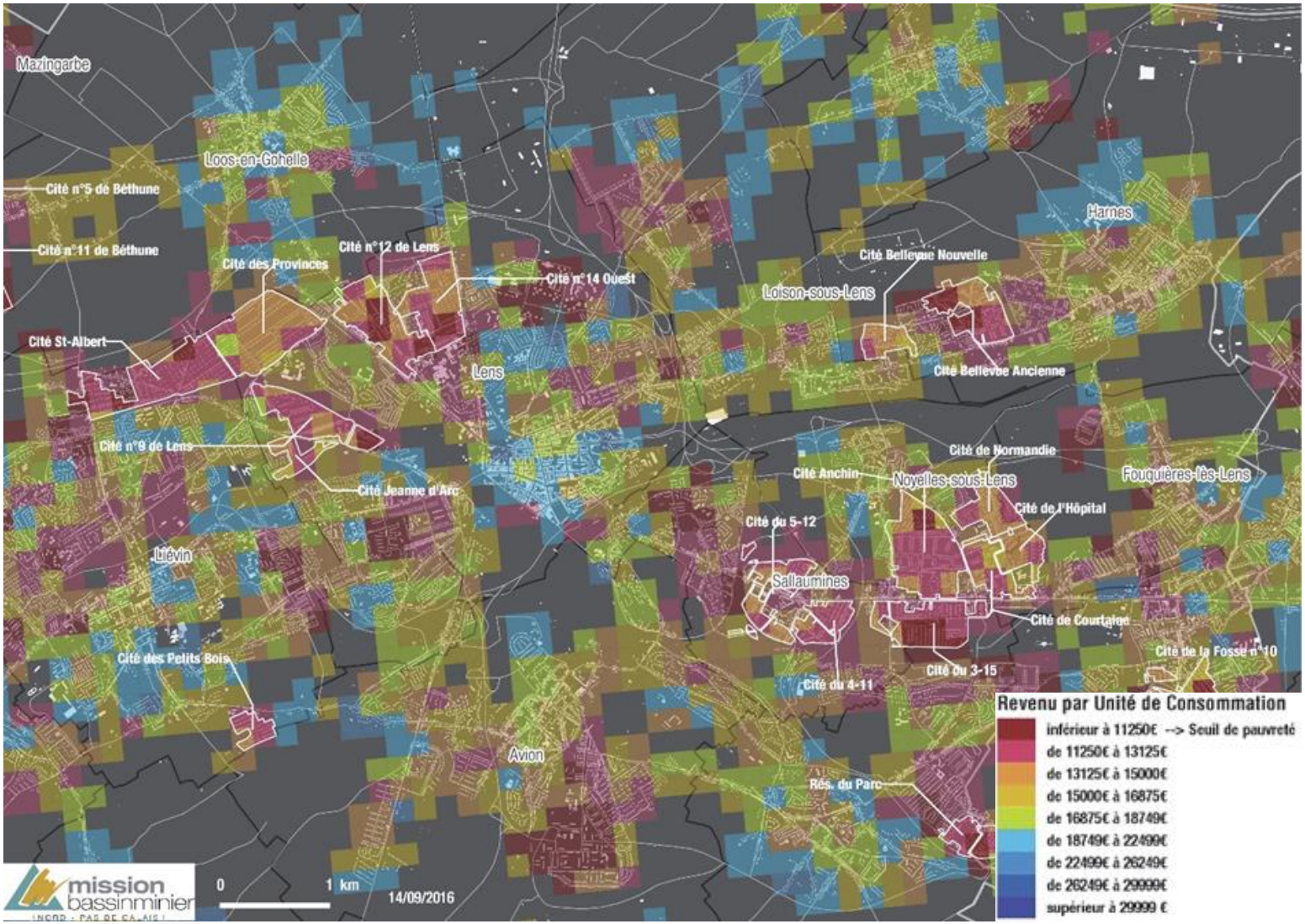

3- LES PRINCIPAUX VOLETS D'ACTION DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL

3.1 LES CITÉS MINIÈRES : PASSER DE LA MAISON À LA CITÉ ET DE LA CITÉ À LA VILLE ET AU TERRITOIRE

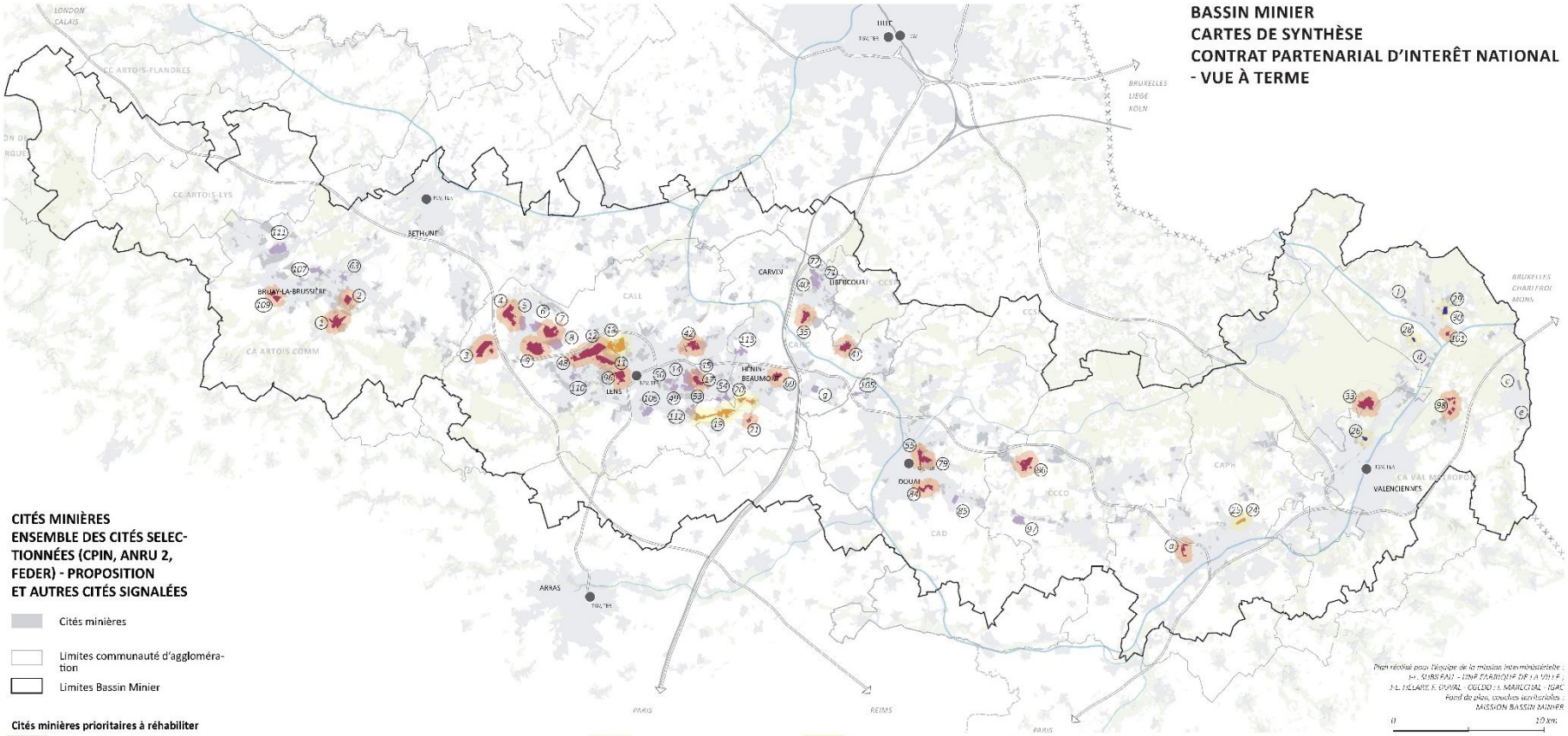

Cités minières prioritaires à réhabiliter

Liste indicative de 25 cités prioritaires proposées

- (1) Cité de la Victoire - *Houdain / Haillicourt*
- (2) Cité du Nouveau Monde (16-3) - *Bruay-la-Buissière*
- (3) Cité 10 de Béthune - *Sains-en-Gohelle*
- (4) Cité 2 de Béthune - *Bully-les-Mines / Mazingarbe*
- (7) Cité 5 de Béthune - *Grenay*
- (9) Cité des Alouettes - *Bully-les-Mines / Grenay*
- (11) Cité 9 de Lens - *Lens*
- (12) Cité des Provinces - *Lens*
- (17) Cité de Courtaine - *Noyelles / Fouquières*
- (33) Cité du Pinson - *Raismes*
- (35) Cité Declercq - *Oignies*
- (41) Cité Cornuault - *Evin Malmaison*
- (42) Cité Bellevue ancienne - *Harnes*
- (69) Cité Foch - *Hénin-Beaumont*
- (79) Cité Notre-Dame - *Waziers*
- (96) Cité 4 de Lens - *Lens*
- (21) Cité de la Parisienne - *Drocourt*
- (48) Cité St Albert - *Liévin*
- (55) Cité de la Clochette - *Douai*
- (84) Cité du Puits du Midi - *Sin-le-Noble*
- (86) Cité Barrois - *Pecquencourt*
- (98) Cité Onnaing Ancienne/Vicq Ancienne/Cuvinot/Onnaing - *Onnaing / Vicq*
- (101) Cité Saint-Pierre - *Condé-sur-Escaut*
- (109) Cité de la Clarence - *Divion*
- (u) Cité Schneider - *Lourches/Escaudain*

Cités bénéficiant d'une opération ANRU

- (13) Cité 12/14 - *Lens*
- (19) Résidence de la Motte (Cité Nouméa) - *Rouvroy*
- (20) Cité Darcy - *Hénin-Beaumont*
- (24) Cité Chabaud Latour nouvelle - *Denain*
- (23) Cité Chabaud Latour ancienne (Cité Ernestine) - *Denain*

Cités bénéficiant de financements européens

- (26) Cité du Mont de la Veine - *Anzin*
- (28) Cités Hardy - *Fresnes-sur-Escaut*
- (29) Cité des Acacias ancienne - *Condé-sur-Escaut*
- (30) Cité des Acacias nouvelle - *Condé-sur-Escaut*

Autres cités signalées (enjeux sociaux, priorisation EPCI)

- (5) Cité des Brebis - *Bully-les-Mines / Mazingarbe*
- (6) Cité des Quarante - *Grenay*
- (8) Cité 11 de Béthune - *Grenay*
- (14) Cité Anchin - *Noyelles / Sallaumines*
- (40) Cité de la Faisanderie - *Libercourt*
- (49) Cité 4/11 - *Sallaumines*
- (50) Cité 5/12 - *Sallaumines*
- (63) Cité Anatole France - *Bruay-la-Buissière*
- (72) Cité du Bois d'Epinoy - *Libercourt*
- (85) Cité Croix de Pierre - *Dechy*
- (106) Cité 4 Sud de Liévin - *Avion*
- (113) Cité de la Plaine - *Montigny-en-Gohelle / Fouquières-les-Lens*
- (107) Cité d'Algérie - *Bruay-la-Buissière*
- (111) Cité de Marles - *Marles-les-Mines*
- (105) Cité de la Justice - *Auby*
- (110) Cité des Genettes - *Liévin*
- (112) Cité 4/5 Sud - *Méricourt*
- (15) Cité Normandie - *Noyelles / Fouquières*
- (53) Cité 3/15 - *Sallaumines / Méricourt*
- (97) Cité du 10 - *Billy-Montigny / Rouvroy*
- (97) Cité du Champ Fleuri - *Masny*
- (c) Cité Roy de Blicquy - *Crespin*
- (d) Cité Soult Haute - *Fresnes*
- (e) Cité Corbeau - *Quiévrechain*
- (j) Cité Rieu - *Vieux-Condé*
- (71) Cité de la Gare - *Libercourt*
- (g) Cité Crombez - *Noyelles-Godault*

3- LES PRINCIPAUX VOLETS D'ACTION DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL

3.2 LES ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CENTRALITÉS ET LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT STRUCTURANTES

→ UNE STRATEGIE D'INTERVENTION QUI VISE A RENFORCER ET PROLONGER LES OPERATIONS ENGAGEES PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

→ DES OPERATIONS DESTINEES A ENRAYER LE DEPERISSEMENT COMMERCIAL ET LA PERTE D'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT PRIVE ANCIEN

→ DES OPERATIONS QUI S'APPUIENT SUR LES AXES LOURDS DE TRANSPORTS COLLECTIFS (BHNS)

→ DES OPERATIONS QUI FONT ECHO AU PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DES CITES PRIORITAIRES

→ DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT DEGRADE

→ QUELQUES SITES PRIORITAIRES

- LENS CENTRALITES
- FRICHES MINIERES DE SAINTE HENRIETTE - HENIN-BEAUMONT
- SITE DES ALOUETTES – BRUAY-LA-BUISSIERE
- PÔLES DES GARES DE BETHUNE ET DE LIBERCOURT
- CENTRE DE DOUAI ET OPERATION DU RAQUET
- ZAC DES RIVES CREATIVES – ANZIN-VALENCIENNES

3- LES PRINCIPAUX VOLETS D'ACTION DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL

3.2 LES ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CENTRALITÉS ET LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT STRUCTURANTES

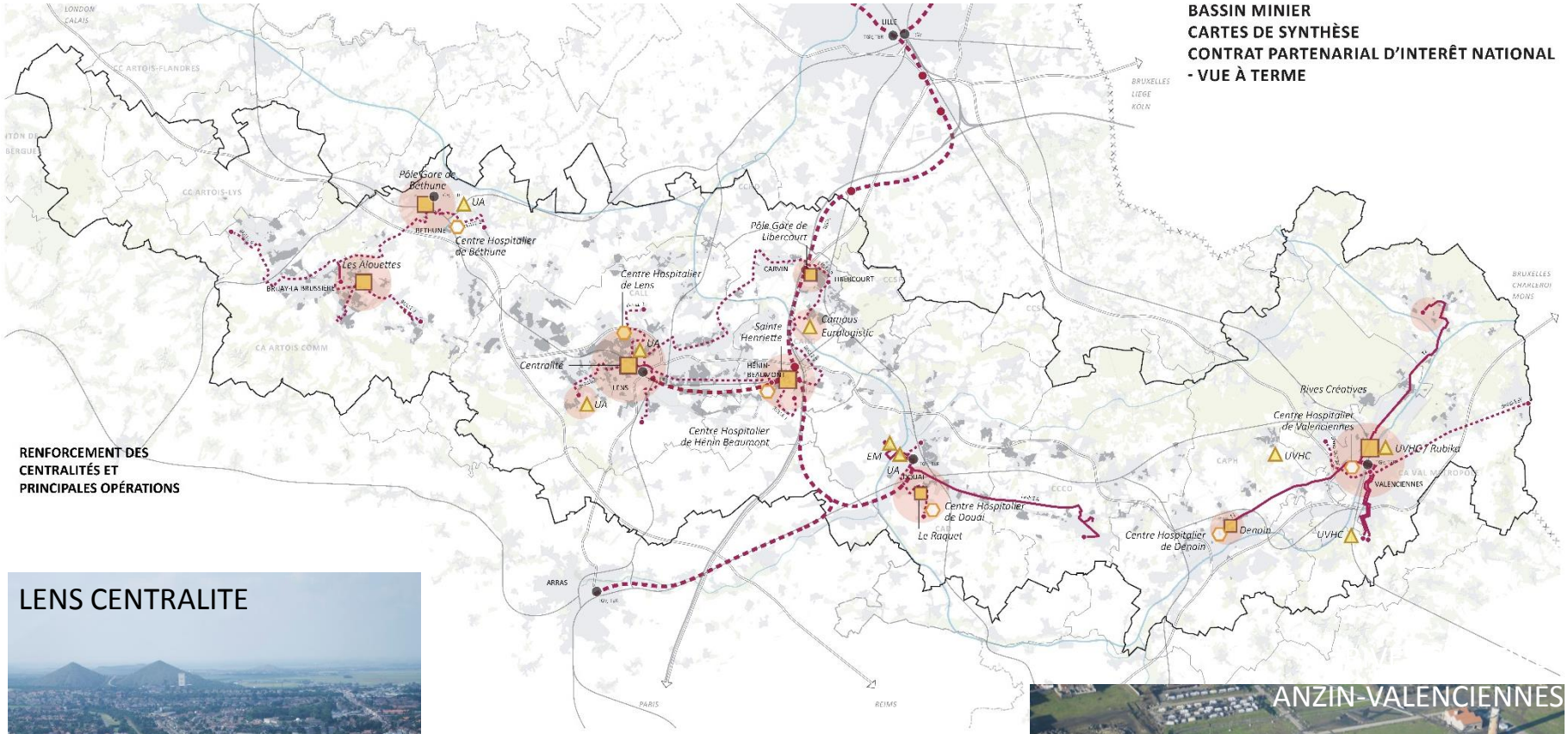

3- LES PRINCIPAUX VOLETS D'ACTION DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL

3.3 LES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS SITES PATRIMONIAUX : ATTRACTEURS TOURISTIQUES, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT DE CAMPUS EMBLÉMATIQUES RECHERCHE-FORMATION-ENTREPRISES

→ UNE STRATEGIE D'INTERVENTION QUI VISE A RENFORCER L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE QUELQUES GRANDS SITES

→ DES GRANDS SITES, SYMBOLES DE LA RESILIENCE DU TERITOIRE ET DE SA TRANSITION VERS DES THEMES D'AVENIR

→ TROIS SITES PRIORITAIRES

3- LES PRINCIPAUX VOLETS D'ACTION DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL

3.3 LES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS SITES PATRIMONIAUX : ATTRACTEURS TOURISTIQUES, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT DE CAMPUS EMBLÉMATIQUES RECHERCHE-FORMATION-ENTREPRISES

LE 11-19 À LOOS EN GOHELLE, L'ENERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

WALLERS-ARENBERG, « CREATIVE MINE », L'IMAGE ET LES MEDIAS NUMERIQUES

LE 9-9BIS À OIGNIES, LES MUSIQUES ACTUELLES

3- LES PRINCIPAUX VOLETS D'ACTION DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL

3.4 LES AMÉNAGEMENTS ET ACTIONS LIÉS À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER

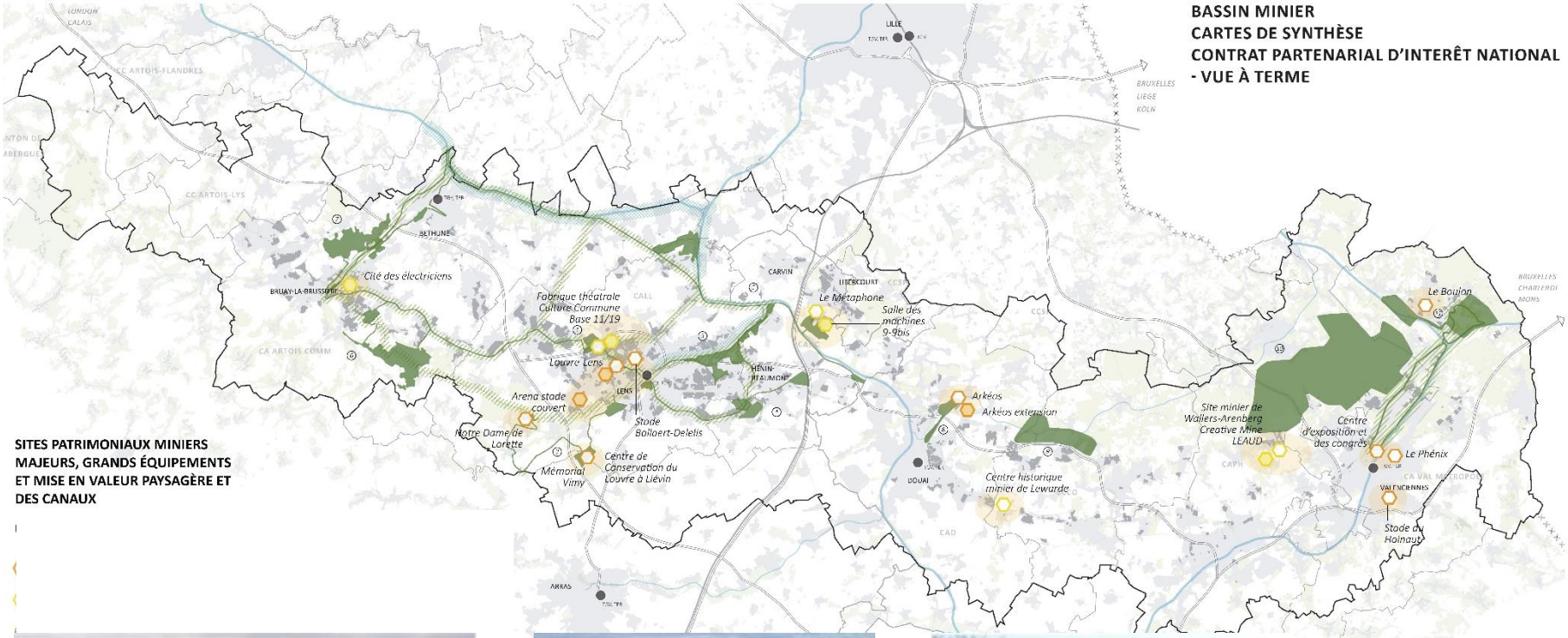

3- LES PRINCIPAUX VOLETS D'ACTION DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL

3.5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FORMATION

→ DEFINIR DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LA BONNE ECHELLE

→ PRIVILEGIER LES SECTEURS D'AVENIR (DEFINIR AVEC LE COMMISSARIAT GENERAL A L'INVESTISSEMENT ET LA CDC DES PROGRAMMES ELIGIBLES AU PROGRAMME INVESTISSEMENT D'AVENIR 3)

- CREATION D'INCUBATEURS, PEPINIERES D'ENTREPRISES,
- PROGRAMMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE EN LIEN AVEC LES UNIVERSITES

→ METTRE EN PLACE DES NOUVELLES ZONES FRANCHES URBAINES SUR LES PÔLES D'EXCELLENCES, LES CENTRALITES ET LES CITES MINIERES PRIORITAIRES POUR Y FAVORISER L'IMPLANTATION DES TPE-PME

→ METTRE EN PLACE UNE VRAIE PROMOTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

→ RENFORCER LES INTERFACES ENTRE

- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET MONDE ECONOMIQUE
- FORMATION ET ENTREPRISES

→ CONFORTER LES ACTIONS DE QUALIFICATION DES FORMATIONS ENGAGEES

- CONTINUUM BAC - BAC +3
- DEVELOPPEMENT DE L'PPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE
- DEVELOPPEMENT DE L'INTERNAT
- MISE EN COMMUN DES ORGANISMES D'AIDES A L'EMPLOI

3- LES PRINCIPAUX VOLETS D'ACTION DU CONTRAT PARTENARIAL D'INTERET NATIONAL

3.5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FORMATION

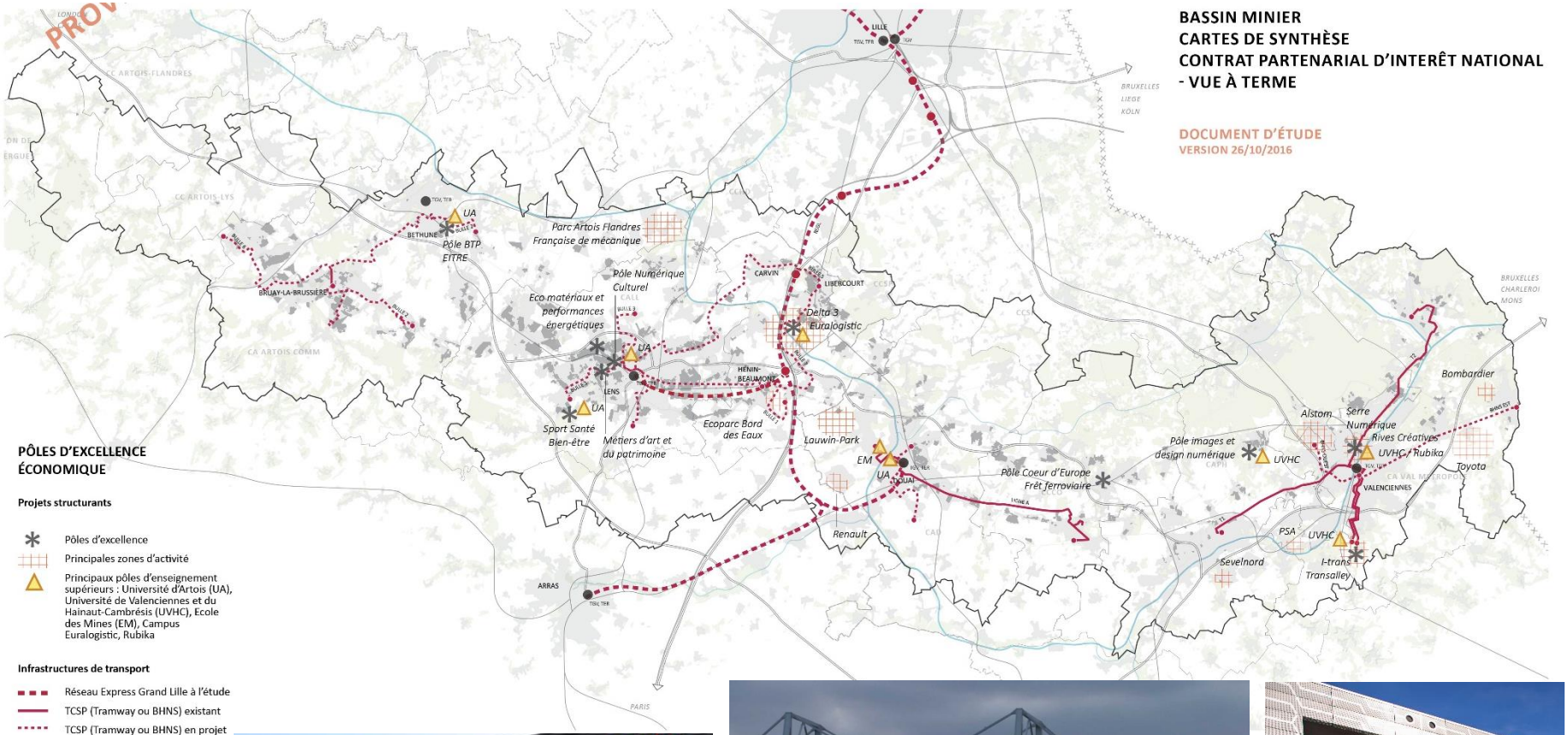

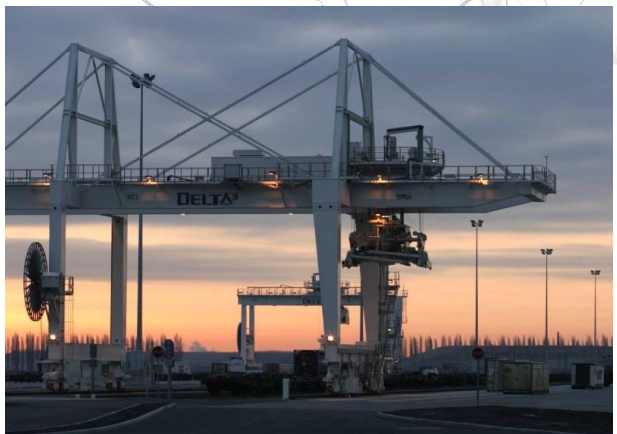

4- LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION TERRITORIALE PLUS EFFICACE
– L'ECHELLE DU DIALOGUE AVEC L'AIRE METROPOLITAINE LILLOISE

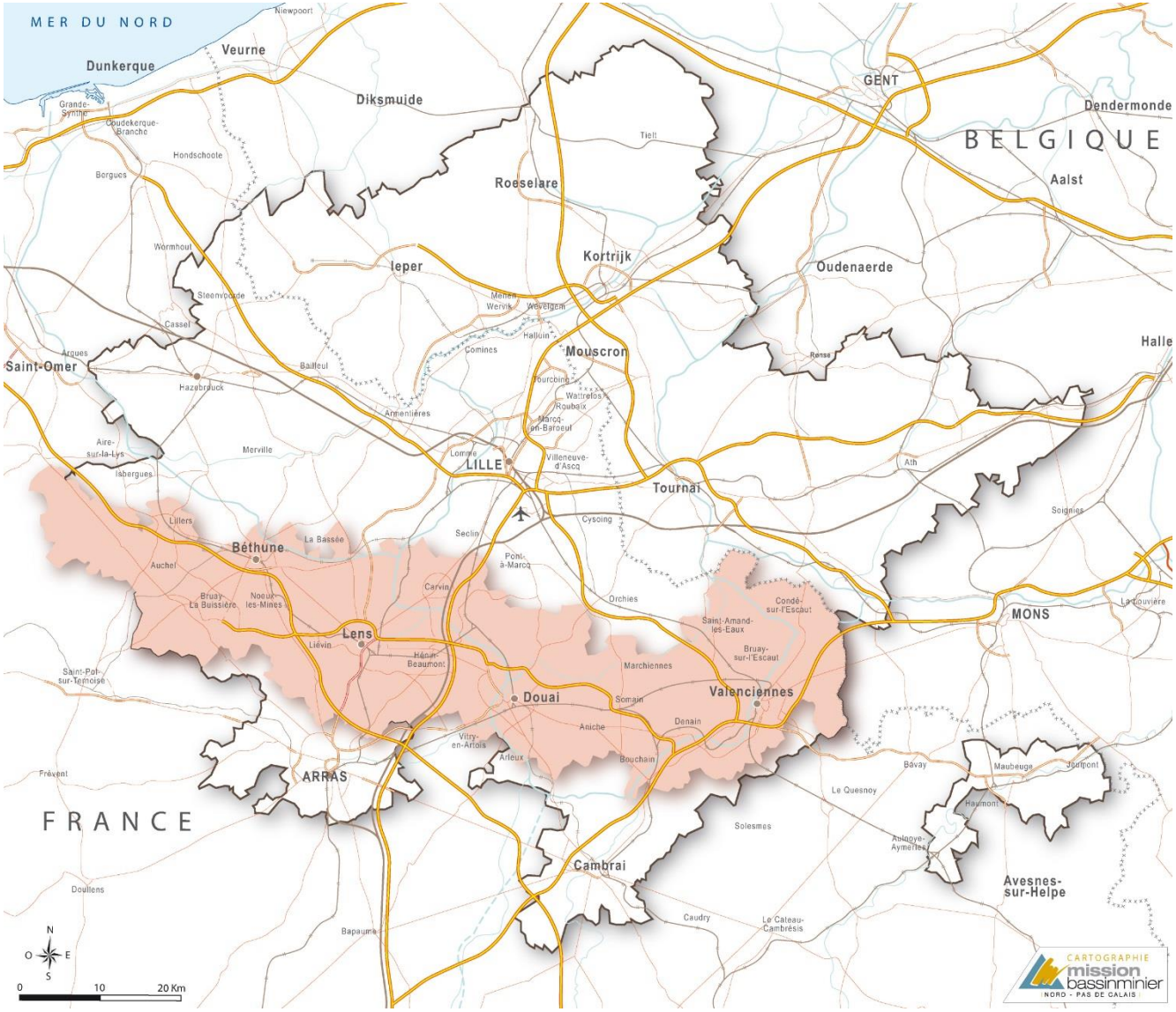

4- LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION TERRITORIALE PLUS EFFICACE

– L'ORGANISATION STRATEGIQUE DEFINIE PAR LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE

cf. délibération n°20160871 Conseil Régional des Hauts-de-France du 8 Juillet 2016

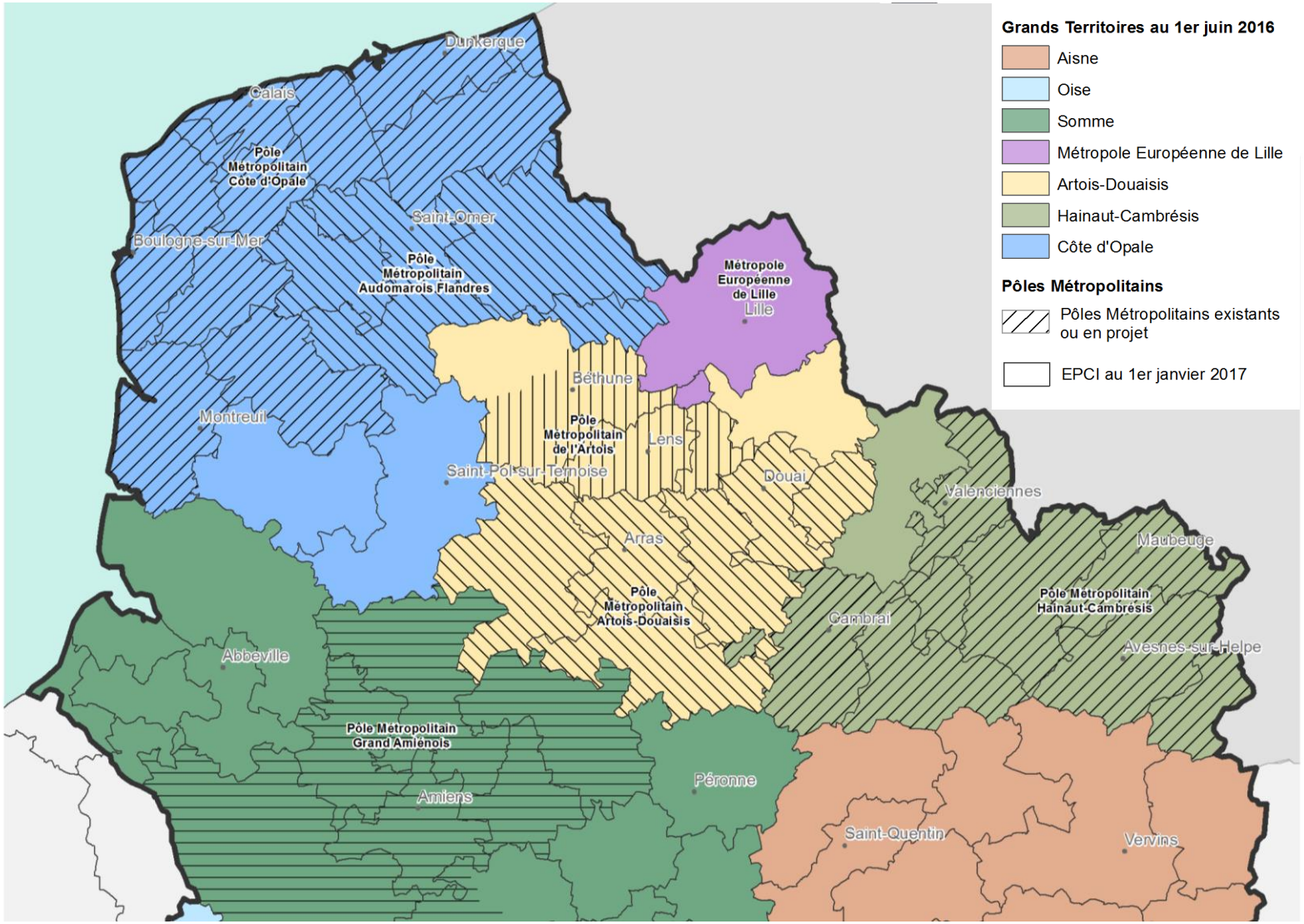

4- LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION TERRITORIALE PLUS EFFICACE – SCHEMA INSTITUTIONNEL CIBLE

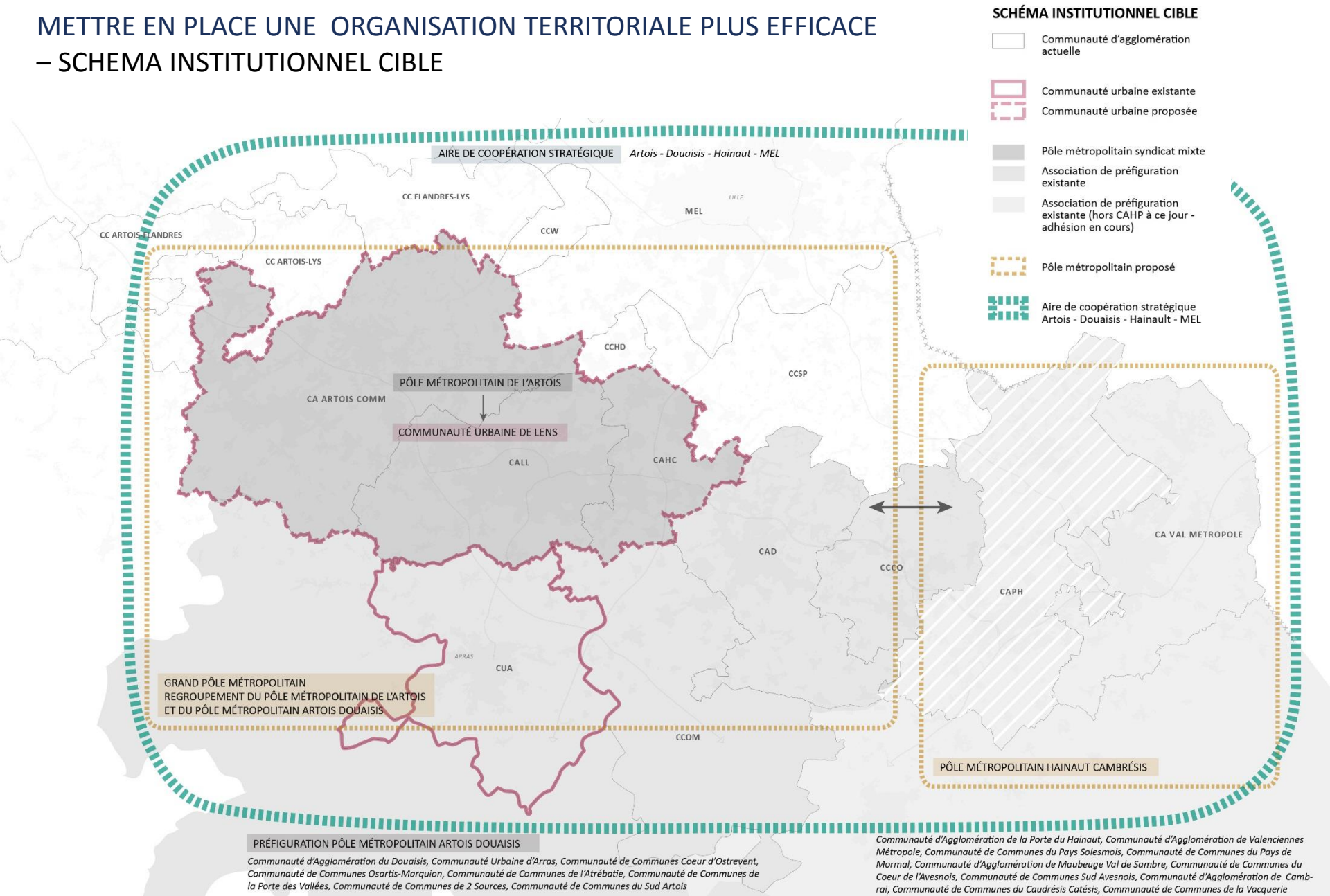

4- LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

REPENSER L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

→ RÉORGANISER ET MIEUX COORDONNER LES OUTILS D'ÉTUDE ACTUELS :

- AULA * RENFORCEMENT DU RÔLE DE L'AGENCE D'URBANISME, EXTENSION DE SON PÉRIMÈTRE, DÉFINITION DE PROJET DE TERRITOIRE DES EPCI, COMMUNAUTÉ URBAINE
- Euralens Au cœur d'une nouvelle métropole * CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DE L'ARTOIS – ANIMATION DU FORUM DES ACTEURS
- mission bassinminier NORD - PAS DE CALAIS GESTION DU BIEN UNESCO, OBSERVATOIRE ET STRATÉGIE TERRITORIALE À GRANDE ÉCHELLE, LIEN AVEC LA MEL

→ CRÉER DES OUTILS NOUVEAUX POUR RÉPONDRE À DES MANQUES SIGNALÉS

- **AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION ÉCONOMIQUE**
- **SPLA IN**** OUTIL OPÉRATIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT DU CPIN

*Exemple pour le Pôle Métropolitain de l'Artois
**Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National

4- LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

REPENSER L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

- LA PRODUCTION ET LA GESTION DU PARC DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

→ FAVORISER LE **DIALOGUE ENTRES LES BAILLEURS ET LES EPCI, COMMUNES**.

→ REPENSER L'ORGANISATION TROP TECHNIQUE DES BAILLEURS EN MODE **DIRECTION DE PROJET INTEGREE**.

→ REPENSER L'ORGANISATION DE L'ENSEMBLE EPINORPA – SOGINORPA - MAISONS ET CITÉS ET Y **RENFORCER LA REPRÉSENTATION DES EPCI**.

→ EXPLORER LA PISTE D'UN **PARTENARIAT DE MAISONS & CITÉS AVEC DES ACTEURS DE RÉFÉRENCE DANS LE LOGEMENT SOCIAL** (GROUPE CAISSE DE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, ACTION LOGEMENT).

5- LES CONCLUSIONS

→ **ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN CONTRAT PARTENARIAL D'INTÉRÊT NATIONAL.**

→ **VISER UNE ACTION SOUTENUE SUR UN TERME DE 10 ANS.**

→ **PRÉVOIR LES CONDITIONS D'ÉVALUATION D'UNE PREMIÈRE TRANCHE D'ENGAGEMENTS QUINQUENNAUX ET LES CONDITIONS DE LA RECONDUCTION DU CONTRAT.**

→ **MONTRER VITE LA VOLONTÉ D'AGIR ; METTRE EN ŒUVRE DES MESURES IMMÉDIATES ; SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE ENTRE LES PARTENAIRES.**